

L'Atdi : Association familiale départementale à vos côtés

● L'Atdi, association tutélaire de l'Aude, créée en 1974, est affiliée à l'Unapei. Elle est spécialisée dans l'exercice des mesures de protection pour personnes en situation de handicap, de vulnérabilité.

● Son équipe de professionnels agit en étroite relation avec les familles et l'environnement de la personne. L'Atdi est partenaire de l'ensemble des services médico sociaux du département et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

● Force de propositions, l'Atdi participe à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap et de vulnérabilité dans le cadre des politiques départementales et régionales.



Atdi!

**SISTF
de l'Atdi**

CONTACTEZ-NOUS !

Tél. : 04 68 47 38 26

Association tutélaire de l'Aude « Atdi »
335 Bd Gay Lussac, CS 40048,
11890 CARCASSONNE CEDEX

www.atdi-aude.fr



L'ATDI est une association membre de



Reconnue d'utilité publique

**Service
d'information
et de soutien aux
tuteurs familiaux
de l'Atdi**



Accueil personnalisé

**PROXIMITÉ
COMPÉTENCE
DISPONIBILITÉ**



Atdi!

Association Tutélaire de l'Aude



L'Information et soutien aux tuteurs familiaux : comment ça marche ?

Vous exercez ou vous souhaitez exercer la protection légale (habilitation familiale, tutelle, curatelle, sauvegarde de justice...) d'un de vos proches.

Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux de l'Atdi vous propose trois types d'intervention pour vous aider dans l'exercice de votre mission :

- Des entretiens individuels (par téléphone ou sur rendez-vous).
- Des visites à domicile.
- Des réunions d'information collectives sur des thèmes en lien avec votre mission.

Les partenaires engagés dans ce dispositif.



Tribunal de Carcassonne & Tribunal de Narbonne



Que dit la loi ?

Que dit la Loi ?

La loi, réformant la protection juridique des majeurs, rappelle la primauté de la tutelle familiale.

Combien de familles sont concernées dans l'Aude ?

Aujourd'hui, plus de 3 000 personnes en situation de handicap, de vulnérabilité, sont sous mesure de protection et la moitié environ bénéficie d'une tutelle ou curatelle familiale.

Il s'agit d'un service gratuit pour les familles !

Parce que les familles et les proches se sentent bien souvent isolés dans l'accomplissement des différentes démarches, l'Atdi a sollicité et obtenu l'habilitation du Procureur de la République pour mettre en place ce service.

L'ESPRIT ET L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF



Un réseau d'associations familiales...

L'Atdi se place au cœur de la protection juridique des personnes en situation de handicap, de vulnérabilité.

Pour remplir ses missions de solidarité entre les familles, elle coopère avec les autres associations familiales audoises, représentantes des usagers et/ou gestionnaires d'établissements et de services médico sociaux.

L'Atdi est membre du collectif Handiaude.

Le Service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux de l'Atdi vous propose un accueil personnalisé reposant sur une équipe pluridisciplinaire.